



DEMANDE DE PRE-INSCRIPTION SCOLAIRE

Année scolaire.....

03.22.87.00.52

Réserve à l'administration	
<i>Code école</i>	
<i>Niveau scolaire</i>	
<i>Date dépôt</i>	

Date de scolarisation souhaitée : _____ / _____ / _____

Nouvelle arrivée dans la commune ? Oui Non

Restauration scolaire : Oui Non

Votre enfant a-t-il un projet d'accueil individualisé (PAI) ? Oui Non

L'enfant

Nom : Prénom : Sexe : F M

Prénom :

Sexe : F M

Né(e) le : _____ / _____ / _____ Lieu de naissance : _____ Département ou pays : _____

Dernière école fréquentée (saisie obligatoire) : Ville :

En situation de handicap : Oui Non Si oui, joindre la fiche « Enfant en situation de handicap »

Lieu de résidence de l'enfant (saisie obligatoire) :

Nº: _____ Voie: _____

Suite (chez) : Code postal : Ville :

Garde Alternée : Qui Non  Si garde alternée ⇒ indiquer l'adresse choisie par les parents pour la scolarisation de l'enfant

Les responsables légaux

Les responsables légaux

Autorité parentale : Conjointe Mère Père Tuteur

Frères et sœurs de moins de 12 ans, résidant à la même adresse

Nom, prénom

Date de naissance

Etablissement

Pièces justificatives demandées pour inscription scolaire

Photocopie intégrale du livret de famille

Justificatif de domicile au choix parmi les pièces suivantes uniquement

- Facture de moins de 3 mois : gaz, électricité, eau, charges



Parents hébergés chez une tierce personne

- Attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant
- Justificatif de domicile de l'hébergeant
- Certificat de radiation de l'école précédente

Selon les situations, des pièces supplémentaires pourront être demandées

Pièces justificatives demandées pour restauration scolaire

- Attestation CAF/MSA ou avis d'imposition

Signature des parents

Je soussigné(e)..... certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur ce document et m'engage à signaler à la Plateforme Famille tout changement qui interviendrait au cours de l'année ainsi que toute annulation d'inscription.

J'accepte d'être informé(e) par SMS et par mail de toute information utile liée à la scolarité de mon enfant.

En accord avec l'article 372-2 du code civil, à l'égard « des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant ».

Je certifie sur l'honneur que l'inscription scolaire de mon enfant est effectuée avec l'accord du 2^{ème} parent.

SIGNATURE DES RESPONSABLES LEGAUX :

Date :/...../.....

MENTIONS LEGALES

La Ville de Roye vous informe que les données personnelles recueillies à l'occasion du dépôt du dossier de pré-inscription scolaire de votre enfant font l'objet d'un traitement automatisé destiné à la Direction Éducation Jeunesse et aux directions des écoles.

Ces données, collectées dans le cadre d'une obligation légale qui incombe au Maire de Roye responsable du traitement, sont conservées pendant toute la scolarité de l'enfant et régulièrement mises à jour par le Service Plateforme Famille. Elles sont utilisées pour permettre l'inscription de votre enfant à l'école maternelle ou élémentaire, l'accès aux services périscolaires, et à des fins d'évaluation des politiques publiques concernées (politique éducative, rythmes scolaires...). Les données pourront être rendues anonymes à des fins statistiques.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant, à leurs rectifications, de demander leur suppression si elles ne correspondent plus aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Pour exercer vos droits vous pouvez envoyer un mail à ou contacter le délégué à la protection des données de la Ville de Roye: apo@roye.fr

Article 441-7 du code Pénal : « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende le fait : 1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,

2° de falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère ;

3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat auquel il a falsifié. Ces peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou au patrimoine d'autrui ».